

AUREILHAN, le

21 MAI 2015**Convocation du Conseil Municipal**

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal prévue le :

Jeudi 28 mai 2015 à 18H30
Salle du Conseil Municipal de la Mairie d'Aureilhan

Ordre du jour :

- 1 - Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 9 avril 2015 ;
- 2 - Voeu TAFTA ;
- 3 - Révision de la participation des communes de résidence aux frais de fonctionnement des écoles : année scolaire 2015/2016 ;
- 4 - Révision des tarifs du restaurant scolaire, de la garderie et du transport scolaire ;
- 5 - Demande de financement au Département au titre du Fonds d'Equipement Urbain (FEU 2015) ;
- 6 - Approbation de la modification du Plan Local d'Urbanisme tendant à limiter les droits à construire ;
- 7 - Approbation de la modification du Plan Local d'Urbanisme tendant à modifier l'article Ub7 ;
- 8 - Approbation de la modification du Plan Local d'Urbanisme tendant à reclasser une partie de la zone Uc en zone Ub ;
- 9 - Approbation de la modification du Plan Local d'Urbanisme tendant à mettre en compatibilité le PLU avec les orientations du Schéma de Cohérence Territoriale ;
- 10 - Approbation de la modification du Plan Local d'Urbanisme tendant à mettre en cohérence le règlement du PLU et le plan de zonage ;

Je vous informe qu'à l'issue de cette réunion, le SYMAT présentera au Conseil Municipal les caractéristiques de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Le Maire,



Yannick BOUBÉE.